

Ajustements temporaires du stationnement à la gare de Guingamp. Avril 2026

Dans le cadre de l'amélioration continue des aménagements aux abords de la gare de Guingamp, des travaux de marquage au sol seront prochainement réalisés. À ce titre, des perturbations temporaires de stationnement et de circulation sont à prévoir entre le 13 et le 17 avril 2026.

Durant cette période, le parking « Ouest » sera exceptionnellement fermé afin de permettre le bon déroulement des opérations. Consciente de la gêne occasionnée, l'Agglomération de Guingamp-Paimpol remercie par avance les usagers pour leur compréhension et les invite à anticiper leur venue afin de faciliter leurs conditions de stationnement.

À titre de solution alternative, un parking provisoire sera accessible chemin de Cadolan, à environ 350 mètres de la gare. Il est précisé que cet espace est non surveillé ; il est donc recommandé à chacun de faire preuve de vigilance.

Ces interventions nécessitant deux journées consécutives sans précipitations, leur programmation demeure dépendante des conditions météorologiques. Par conséquent, il est conseillé aux usagers de porter une attention particulière à la signalisation mise en place ainsi qu'aux informations régulièrement actualisées par l'Agglomération.

Coordonné par les services Aménagement et Voirie, ce chantier vise à renforcer la lisibilité, la sécurité et le confort des déplacements, et comprendra :

le marquage des passages piétons, afin de sécuriser les traversées

le marquage des sens de circulation au sein des parkings, pour une meilleure fluidité

le marquage des emplacements de stationnement du parking « Ouest », pour une organisation optimisée

L'ensemble des travaux sera confié à une entreprise spécialisée.

L'Agglomération de Guingamp-Paimpol renouvelle ses remerciements aux usagers pour leur

patience et leur compréhension face à ces ajustements temporaires, nécessaires à l'amélioration durable du cadre d'accueil.

Votre contact

Guingamp-Paimpol Agglomération

02 96 13 59 59

contact@guingamp-paimpol.bzh